OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

66e Année. — N° 145
Le Numéro 15 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33
Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an — [illegible]

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1190 ; Inter. 34. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

66e Année. — N° 145
MERCREDI 25 MAI 1921
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

Le nouveau Discours de M. Briand à la Chambre

Ce fut un succès de confiance pour le Président du Conseil

Paris, 24 mai. — L'intérêt de la séance de la Chambre, cet après-midi, s'est concentré sur le discours de M. Briand.

Pendant près de deux heures et demie, le Président du Conseil a tenu la tribune, sans l'aide d'aucune note.

Le grave problème haut-silésien

M. Briand a exposé tout le problème de politique extérieure actuellement posé devant le pays. Il a commencé par développer son point de vue dans la question de Haute-Silésie, qui est maintenant au premier plan de l'actualité. Avec infiniment de tact et de mesure, il a rétabli les faits sous leur jour véritable et il les a ramenés à leur portée exacte.

Non sans courage, il a tenu à dire que le nouveau gouvernement allemand s'efforçait de mettre fin au conflit et qu'il faisait confiance, jusqu'à preuve du contraire, à son chef, le chancelier Wirth, qui, en réponse à la démarche faite hier auprès de son ambassadeur, a pris immédiatement les mesures pacifiques réclamées de lui. La situation en Haute-Silésie est donc en voie d'amélioration manifeste, et M. Briand est sincèrement convaincu que les divergences entre les points de vue britannique et français, au sujet de la frontière à établir, s'aplaniront devant la volonté des deux pays d'aboutir à un règlement, d'un commun accord.

Les sanctions de Londres

Répondant ensuite aux critiques formulées au cours des précédentes séances contre les accords de Londres, M. Briand en fit ressortir les avantages définitifs. En face de l'insécurité du traité, il montra encore, aux applaudissements de la Chambre, à quelle préoccupation de solidarité interalliée il avait obéi en consentant à différer la mise en œuvre des sanctions, tout en rappelant que, dès le 2 mai, les troupes nécessaires étaient prêtes. Cette politique, ferme et prudente à la fois, a pleinement réussi. L'Allemagne commence enfin à s'exécuter. C'est un premier résultat, et qui compte. Si l'Allemagne se mettait à nouveau en défaut, immédiatement la France passerait de la menace à l'action, après avoir prévenu ses Alliés.

Fermeté et modération

La force même dont dispose la France, a dit en terminant le chef du gouvernement, dans une formule particulièrement puissante, lui commande le sang-froid, et il a conclu en mettant la Chambre au devoir de choisir entre cette politique de fermeté et de modération, en accord avec nos Alliés, ou une autre politique plus indépendante, mais peut-être aussi plus aventurée.

La presque unanimité de l'assemblée a marqué très nettement, par des applaudissements répétés, quel prix elle attache au maintien de nos alliances, et qu'elle fait confiance au Président du Conseil pour continuer à réaliser la politique loyale, vigoureuse et mesurée qu'il venait de définir si heureusement.

Le débat se poursuivra demain. M. Lacotte, le premier interpellateur inscrit, cède son tour de parole à M. Noblemaire, rapporteur des affaires étrangères, et il n'est pas certain que cette séance soit la dernière, plusieurs interventions intéressantes étant annoncées, en dehors des interpellateurs attendus, MM. André Lefèvre et Klotz.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 24 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

La situation extérieure

Le Président du Conseil a fait un exposé de la situation extérieure et indiqué le sens général des déclarations qu'il fera à la Chambre, en réponse aux interpellations en cours.

L'assistance judiciaire

M. Bonnevay, garde des Sceaux, a fait approuver un projet de loi, réformant la législation actuelle sur l'assistance judiciaire.

Ce projet donne satisfaction à des intérêts légitimes, en édictant des prescriptions permettant : 1. D'entourer les demandes d'admission de plus de garanties; 2. De déjouer les fraudes; 3. De donner une plus grande latitude aux bureaux d'assistance judiciaire, qui pourront, suivant les cas et après s'être éclairés sur les ressources des plaideurs, les exonérer de l'avance de tous les frais ou en laisser une partie à leur charge.

A cet effet, le projet institue trois degrés d'assistance judiciaire : Assistance pour moitié; assistance pour les trois quarts; assistance pour la totalité des frais.

Le statut des fonctionnaires

M. Pierre Marraud, ministre de l'Intérieur, a été chargé de se mettre en rapport avec la Commission d'administration générale de la Chambre, pour lui demander d'examiner dans le plus bref délai, le projet de loi dont elle est saisie depuis plusieurs mois et relatif au statut des fonctionnaires.

La crise viticole

Sur proposition de M. Lefebvre du Prey, ministre de l'Agriculture, le Conseil a arrêté un ensemble de mesures destinées à porter remède à la crise viticole qui affecte 63 départements.

LES ÉMEUTES D'ALEXANDRIE

Une AGITATION CONTRE les ETRANGERS

Le Caire, 24 mai. — Les victimes des émeutes d'Alexandrie sont particulièrement des Grecs, ceux-ci ayant été accusés d'avoir ouvert le feu sur les manifestants. Il y a aussi, parmi les victimes, quelques Italiens, mais l'agitation a un caractère nettement xénophobe et vise tous les étrangers qui sont unanimes, devant l'impuissance de la police indigène, à réclamer, afin d'éviter un désastre, le maintien des mesures d'ordre prises par les autorités britanniques.

48 TUÉS ET 191 BLESSÉS

Alexandrie, 24 mai. — La nuit a été calme. On annonce officiellement qu'hier et avant-hier, il y a eu 36 indigènes et 12 Européens tués, et un total de 191 blessés. La bourse, les banques et quelques magasins sont rouverts.

L'Allemagne s'incline

Le Gouvernement du Reich fermera la frontière silésienne et dissoudra les corps francs

D'après les dernières nouvelles parvenues d'Oppeln, l'offensive allemande n'a duré qu'une seule journée. Les « corps francs », dont l'action est dirigée par l'état-major de Von der Goltz ont avancé d'environ dix kilomètres. Cette avance a été suspendue et n'a pas continué depuis.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, péril en la demeure, mais il n'en reste pas moins que la présence en Haute-Silésie de forces allemandes, évaluées à environ 40.000 hommes, bien pourvus de mitrailleuses, d'artillerie et de trains blindés, constitue une menace quotidienne.

Pour arriver à une solution satisfaisante du conflit haut-silésien, deux conditions doivent être remplies : que les Alliés se mettent d'accord pour une action concertée, et que l'Allemagne s'incline devant leur volonté.

Sur le premier point, on le sait, un progrès considérable a été réalisé. Les pourparlers entre Paris et Londres ont pris une tournure des plus satisfaisantes. La coopération franco-britannique a déjà abouti à une action décisive.

Les Allemands se sont trouvés en présence d'une véritable sommation du Conseil suprême, analogue, dans sa forme et ses conséquences, à celle qui a suivi les accords de Londres. Ils n'ont pas tardé, on le verra plus loin, à donner toutes les satisfactions demandées.

LA RÉPONSE ALLEMANDE

Paris, 24 mai. — En réponse à la sommation de M. Aristide Briand au gouvernement allemand, M. Mayer a remis, ce matin, au Quai d'Orsay, une note de son gouvernement acquiesçant à toutes les demandes formulées par le Président du Conseil français.

D'après cette note, le gouvernement du Reich a donné l'ordre formel de fermer la frontière de Haute-Silésie.

Il prend toutes mesures les plus rigoureuses et les plus formelles afin de donner satisfaction à la France.

Le gouvernement allemand ajoute même qu'il est disposé à appliquer toutes mesures suggérées par le gouvernement français.

M. Briand va donner lecture de cette note à la Chambre.

Une démarche de M. Mayer

Cette information est confirmée par cette note de l'Agence Havas :

Paris, 24 mai. — M. Mayer, ambassadeur d'Allemagne, a été reçu à midi par M. A. Briand.

M. Mayer a confirmé au président du Conseil que le gouvernement du Reich avait pris les mesures les plus strictes en vue de la fermeture de la frontière allemande vers la Haute-Silésie, la dissolution des corps francs et l'établissement de l'état de siège dans les territoires contestés.

L'ambassadeur d'Angleterre reçu par M. Briand

Paris, 24 mai. — Lord Harding, ambassadeur de Grande-Bretagne, a été reçu, ce matin, par M. Briand, président du Conseil.

« La situation s'améliore » déclare M. Briand

Paris, 24 mai. — M. Briand a reçu, ce matin, une délégation de députés du groupe de l'Entente Démocratique, composée de MM. Arago, Le Nail, Marcel Habert. L'entrevue a duré environ trois quarts d'heure.

Voici les déclarations faites par M. Briand aux délégués de l'Entente; on les comparera à celles qu'il a faites devant la Chambre :

Le Président du Conseil a d'abord fait savoir qu'il considère que la question de Haute-Silésie ne doit pas être disjointe du programme général des rapports avec l'Allemagne et de l'exécution du traité de paix. Le problème silésien lui paraît, pour l'instant, réglé d'une façon satisfaisante. D'une part, il n'y a pas lieu d'occuper la Ruhr, en raison précisément du changement qui s'est manifesté dans cette question de Haute-Silésie.

D'autre part, M. Briand a fait valoir que l'occupation de la Ruhr, si elle était effectuée, non en parfait accord avec les Alliés, mais par nous seuls, comme mesure de pression, ne nous fournirait aucun des moyens de nous assurer des gages et d'administrer ce territoire. L'occupation par la France seule équivaudrait à l'abandon du traité de Versailles. Le Président du Conseil considère donc comme inutile cette occupation, et cela d'autant plus que l'affaire de Haute-Silésie devient d'ordre tout à fait secondaire.

M. Briand a déclaré que le gouvernement allemand avait donné à cet égard les assurances les plus formelles. Non seulement les corps francs allemands qui ont pénétré sur territoire plébiscitaire, ont reçu l'ordre de rétrograder, mais ils vont, sur l'ordre également du gouvernement allemand, être dissous. M. Briand a ajouté que le gouvernement allemand montrait le plus grand empressement à exécuter les clauses des accords de Londres et du traité de paix et que, sur aucun point, il ne manifestait de résistance.

Le général Nollet, qui se trouve sur place, a reçu les preuves les plus certaines de cette soumission du gouvernement du Reich. La question s'est posée de savoir si, en cas de non-exécution de l'une des clauses de l'arrangement, l'occupation de la Ruhr pourrait avoir lieu « ipso facto », sans recourir à une nouvelle conférence des Alliés.

M. Briand a fait connaître à ce sujet, qu'il avait vu l'ambassadeur d'Angleterre, et que le gouvernement britannique était d'accord avec le gouvernement français. Des membres de la délégation ont demandé, en particulier à M. Briand, si l'occupation éventuelle de la Ruhr n'était pas limitée exclusivement au cas de non-exécution de la clause relative au désarmement. Le Président du Conseil a répondu qu'en cas de non-exécution d'une ou de plusieurs clauses quelconques du traité de Versailles, l'occupation s'effectuerait automatiquement, sans nouvelle conférence des Alliés.

Dans ces conditions, les délégués se sont retirés, très satisfaits.

On annonce, d'autre part, que M. Galli renonce à sa motion relative à l'occupation de la Ruhr.

L'attitude de l'Italie

Rome, 24 mai. — Dans l'entourage immédiat du comte Sforza, les plus larges assurances sont données aux journalistes amis de la France et de la Pologne, que l'attitude du gouvernement italien ne saurait faire tort aux intérêts légitimes de la Pologne. Ces bonnes dispositions de l'entourage immédiat du comte Sforza, rencontreraient toutefois quelque opposition au sein même du ministère des Affaires étrangères, parmi certains clans et aussi parmi certains représentants diplomatiques de l'Italie à l'étranger.

Conseils de modération

Berlin, 24 mai. — Le « Vorwaerts » écrit au sujet de la situation en Haute-Silésie : « Ce qui se passe actuellement en Haute-Silésie dépasse les limites de la compétence gouvernementale allemande. Berlin ne peut ni prescrire ni interdire, mais seulement donner des conseils; les Allemands de Haute-Silésie défendront d'autant mieux leurs intérêts qu'ils appuieront énergiquement toutes les tentatives de la Commission interalliée, pour rétablir l'ordre. Ils feront bien d'éviter tout ce qui pourrait être pris comme prétexte pour les mettre sur le même rang que les insurgés polonais. »

Le prince Sapieha retire sa démission

Varsovie, 24 mai. — Le prince Sapieha a consenti à retirer sa démission à condition que la plus grande liberté lui soit laissée en ce qui concerne les affaires de Haute-Silésie.

Les précautions militaires

LA DEUXIEME DIVISION D'INFANTERIE PRETE A PARTIR

La 2e division d'infanterie, qui avait été renforcée par des contingents de la classe 1919 venus d'autres régions, et qui était échelonnée entre Dunkerque et Lille, a reçu l'ordre de se tenir prête à partir, dans les trois jours, pour une destination inconnue.

LES PAYEMENTS DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION

Nouvelles mesures prises par M. Loucheur

Paris, 24 mai. — En vue d'accélérer les payements des travaux de reconstruction, M. Loucheur, ministre des Régions libérées, vient d'arrêter des mesures de simplification d'ordre administratif et technique, pour la vérification et le contrôle des justifications réglementaires.

Dans chaque département, un régisseur spécial examinera les demandes des sinistrés agricoles. Un second régisseur s'occupera de la catégorie des reconstructions immobilières. Le service administratif central restera chargé des autres demandes. Le délai d'examen ne devra pas dépasser quinze jours et la réquisition de paiement sera envoyée au Crédit National.

D'autre part, M. Loucheur conseille de supprimer l'usage du marché sur série de prix, qui rend nécessaire l'établissement de mémoires réguliers et détaillés. Il préconise le système du marché à forfait qui offre l'avantage de supprimer toute vérification ou contrôle détaillé, et ne laisse à l'administration que l'obligation de vérifier si les travaux prévus ont bien été exécutés, d'où simplification administrative, et gain de temps considérable.

Une priorité sera donnée pour l'examen des demandes de paiement émanant de sinistrés qui auront utilisé le système du marché à forfait.

UN NOUVEL ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Neuf morts. — Onze blessés

Bagnères-de-Bigorre, 24 mai. — Un déraillement s'est produit sur la ligne des voies ferrées pyrénéennes de Bagnères-de-Bigorre à Artigues, à 100 mètres de la station de Gripp. Il y a neuf morts et onze blessés.

Le Préfet et le Parquet sont sur les lieux.

UNE FOURNITURE ALLEMANDE DE MOBILIERS ?

Une réponse de M. Loucheur

Paris, 24 mai. — Le colonel Girod, député du Doubs, ayant demandé au ministre des Régions libérées s'il était exact qu'il ait retenu une proposition allemande pour la fourniture de 450.000 mobiliers représentants une valeur de 350 millions de francs (mesure que le colonel Girod estime contraire aux intérêts de l'industrie française), vient de recevoir de la part de M. Loucheur une réponse lui disant que la proposition allemande n'a pas été retenue par son ministère.

LA REPRISE DES RELATIONS AVEC LE VATICAN

M. Jonnart est parti pour Rome

Paris, 24 mai. — M. Jonnart, sénateur, ambassadeur extraordinaire auprès du Vatican, a quitté Paris pour Rome ce matin, à 11 h. 40.

La troisième arrestation de l' « Œil de Moscou »

Prague, 24 mai. — On confirme l'arrestation à Domazlice, de Zélewski Abramovitch « l'œil de Moscou », qui, après son expulsion de France avait été arrêté en Suisse d'où il s'était évadé, muni d'un faux passeport.

Zalewski Abramovitch était venu en Tchéco-Slovaquie afin d'y diriger, sur l'ordre du Comité de la Troisième Internationale, la propagande communiste entreprise tant dans ce pays que dans les Etats de l'Europe occidentale.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LE GRAND DÉBAT SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE A LA CHAMBRE

Importantes déclarations de M. Briand

Les événements de Haute-Silésie. — Une politique d'entente. — La créance de la France

APRÈS AVOIR ENTENDU M. VINCENT AURIOL, LA CHAMBRE RENVOIE LA SUITE DE LA DISCUSSION A MERCREDI APRÈS-MIDI

Paris, 24 mai. — Les députés commencent à arriver dans la salle des séances un peu avant que M. Péret monte au fauteuil.

Un grand nombre de sénateurs occupent la galerie qui leur est réservée.

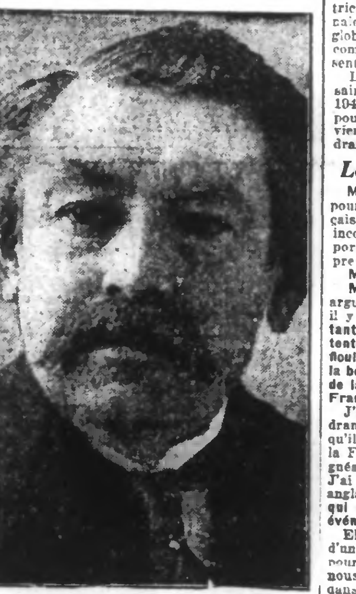

M. BRIAND, président du Conseil

M. Briand prend place au banc du Gouvernement, à côté de M. Bonnevay, de MM. Barthou, Dior, Marraud, Sarraut, Léon Bérard, Daniel-Vincent, Guist'hau, Vidal, Tissier et Daniélou.

M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 10.

Les demandes d'interpellation

Le Président annonce des demandes d'interpellation de MM. Moutet et Blum, sur les événements de Haute-Silésie.

Le Président demande si la discussion immédiate est ordonnée et si ces interpellations sont jointes à celles de MM. Lacotte, Peyroux, Lorin et Regaud sur le même sujet, mais M. Briand fait observer qu'il serait de bonne méthode de ne pas joindre ces interpellations à celles qui ont trait à la politique extérieure en général. (Approbations.)

NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE

M. Raoul Péret. — Dans ces conditions, la Chambre entend discuter dans leur ordre, les interpellations déjà appelées en discussion. (Approbations.)

Dans ce cas je donne la parole à M. Vincent Auriol.

M. Briand demande la paole

M. Briand. — Je demande la parole. (Mouvement.)

Le Président du Conseil monte à la tribune.

Le Président du Conseil s'explique de suite sur les incidents de la Haute-Silésie

M. Briand n'a en sa possession qu'une serviette d'où il tire quelques feuilles.

Il commence par déclarer qu'il comprend l'émotion qui s'est emparée du pays en face des événements. Que s'est-il passé? dit-il. La Haute-Silésie a fait l'objet, au moment du traité de paix, d'un examen attentif de la part d'une Commission interalliée, qui a fait un travail de plusieurs mois et qui, à l'unanimité de ses membres, a conclu à englober la Haute-Silésie dans la Pologne. Ses conclusions furent adoptées à l'unanimité par les Alliés, qui les insérèrent dans le traité. Elles furent alors transmises à l'Allemagne qui fut appelée à présenter ses observations. L'Allemagne revendiqua ces territoires. Le Conseil suprême décida alors dans l'intérêt de la Pologne, d'autoriser un plébiscite pour justifier son droit.

Donc, à l'origine, une forte présomption en faveur de la Pologne. Les Polonais eurent de fortes raisons de croire que ces territoires reviendraient à la Pologne.

L'exécution loyale du Traité

Devant plus de 500 députés, le Président du Conseil s'explique avec calme.

Il rappelle que le vote a eu lieu alors que les Allemands avaient amené pour le plébiscite 180.000 originaires de Haute-Silésie. Il convient d'affirmer avec force, que ce qu'a voulu, ce que veut la France, c'est l'exécution loyale du traité. (Applaudissements.)

A aucun moment, la France n'a eu l'intention de donner à la Pologne des territoires qui devraient revenir aux Allemands.

Ici, dit-il, je suis pleinement d'accord avec le Premier anglais, le traité doit être appliqué loyalement. (Applaudissements.) La Haute-Silésie n'a jamais été considérée comme un pays purement allemand. Consultez les encyclopédies, les meilleurs des auteurs anglais ou allemands, les cartes des atlas allemands : vous verrez que dans les teintes correspondant aux pays de langue polonaise, la Haute-Silésie est comprise. La Haute-Silésie a été rattachée à l'Allemagne il y a 600 ans par la force.

Le traité dit que la détermination sera guidée par des préoccupations géographiques, ce ne serait pas acte de justice que de faire une discrimination entre les territoires pauvres et riches, entre les voix des ouvriers polonais et des riches allemands. Si, dans les districts miniers, les ouvriers polonais ont la majorité des voix, ces voix emportent le vote. (Applaudissements.)

Je ne dis pas cela dans un sens de polémique. Entre Alliés, on doit s'expliquer avec calme et si on n'a aucune arrière-pensée, on arrive forcément à s'entendre.

On a pu croire que la France exigeait que les provinces minières soient données à la Pologne et favorisait ainsi celle-ci, et pour des raisons qui, je l'avoue, auraient là une certaine valeur. Après une guerre comme celle-ci, la France aurait le droit d'avoir des préoccupations de cette nature. **Quand on a donné la vie à un pays comme la Pologne, ce serait assez naturel de songer à lui donner l'existence.** C'est ce désir qui a conduit les Alliés à donner à la Pologne un accès à la mer à travers la Prusse.

Mais ce n'est pas suffisant. Si un pays n'a pas les moyens de vivre, ou il meurt ou il tombe sous la domination du voisin. D'ailleurs les districts industriels et miniers de Haute-Silésie donnaient à la Pologne, non seulement la majorité globale, mais aussi la majorité par commune. Le commissaire français était donc justifié à présenter ses conclusions.

Le tracé de frontière proposé par le commissaire anglais aboutirait à donner à la Pologne 194.176 électeurs sur les 479.000 qui ont voté pour elle, 40 p. 100 des votants, seulement, deviendraient Polonais, alors que 60 p. 100 deviendraient Allemands.

Le rôle des commissaires alliés

M. Briand commente le traité de Versailles pour déterminer les rôles des commissaires français, anglais et italiens. C'est quelquefois un inconvénient que des débats de ce genre soient portés sur la place publique. Les polémiques de presse s'en emparent.

M. Lacotte interrompt. — Oui!

M. Briand. — Ce mouvement renforcerait mon argument (Rires), mais s'il y a des inconvénients, il y a des avantages à s'expliquer ainsi. **Après tant de difficultés vaincues en commun, si l'Entente devait mourir misérablement sur une difficulté comme celle-ci, c'est qu'on y mettrait de la bonne volonté, c'est qu'on n'aurait pas le désir de la maintenir, ce n'est pas la pensée de la France.** (Applaudissements.)

J'ai encore présente à l'esprit une heure grave, dramatique de la Conférence de Londres, alors qu'il pouvait paraître que les points de vue entre la France et la Grande-Bretagne étaient si éloignés, qu'il serait impossible de les rapprocher. J'ai encore dans l'oreille ces paroles du Premier anglais : **« Je ne voudrais pas être l'homme d'Etat qui aurait sur la conscience d'avoir préparé un événement aussi grave. »**

Eh bien, quand on a le sentiment de la gravité d'un tel événement, je suis certain qu'on fera tout pour ne pas le provoquer. Nous demandons, nous, que le traité joue loyalement, qu'il joue dans son esprit et dans ses termes.

La justice doit triompher

M. Briand reconnaît que les militaires ne sont peut-être pas très qualifiés pour apprécier en toute justice les termes du traité, et tracer une frontière, mais les Alliés se prononceront sur les dossiers. Sur ce point comme sur les autres, la justice doit triompher, et le jour où la justice aura triomphé, les milieux haut-silésiens cesseront d'être anarchiques. (Applaudissements.)

Le Président rappelle les bruits d'origine suspecte qui ont couru en Haute-Silésie et qui permirent aux Polonais de Haute-Silésie de croire qu'ils seraient la rançon de l'accord de Londres. Les Polonais, surexcités, entrèrent en insurrection.

M. Briand. — J'étais à Londres et de suite, le Gouvernement français assumant son devoir, a télégraphié à son représentant **de faire tout ce qui était en son pouvoir pour assurer l'ordre et protéger les vies et les biens.**

La difficulté de la tâche

M. Briand montre la difficulté de notre tâche en Pologne.

Fallait-il couvrir les champs de Haute-Silésie de torrents de sang en abordant avec tanks et mitrailleuses les 80.000 Polonais insurgés? La France a là-bas 12.000 hommes, ces forces ont été au plus pressé. Elles ont protégé dans les centres les vies et les biens des Allemands menacés. La France a fait largement sa part. L'ordre a été rétabli. Tout le monde doit en être satisfait. (Applaudissements.) Les décisions du Conseil suprême n'ont pas toujours été accueillies avec calme. Nous avons fait dire au gouvernement de Varsovie que ses originaires se mettaient dans un mauvais cas. Le gouvernement de Varsovie a pris les mesures demandées.

Paroles mal interprétées

D'autre part, les paroles de M. Lloyd George, mal interprétées et mal transmises... (Exclamations ironiques à droite.)

M. Briand invite la Chambre à ne pas se départir de la mesure qui convient dans ce débat. (Applaudissements.) Et il reprend:

Les paroles de M. Lloyd George, mal interprétées, ont laissé croire à la presse allemande et aux milieux pangermanistes, qu'il y avait là une sorte d'invitation à l'Allemagne de faire directement elle-même une opération en Haute-Silésie en y faisant entrer la Reichswehr.

Je sais que déjà des dispositions de cette nature étaient prises en votre absence, j'ai cru devoir faire immédiatement une déclaration publique dans laquelle **j'ai fait connaître à l'Allemagne, que si elle agissait ainsi, elle ferait naître des événements redoutables.** Je dois dire que le gouvernement allemand a compris. J'ai eu la satisfaction de lire le lendemain, dans les journaux les plus excités de ce pays, une certaine retenue.

Le Président du Conseil rappelle l'attaque allemande à Gogolin et comment, là encore, le représentant français invita ses collègues d'Angleterre et d'Italie à faire au représentant allemand des représentations immédiates. M. de Moltke a donné aussitôt des instructions qui ont été suivies. Les combats ont été arrêtés, la tranquillité est revenue sur le territoire.

En même temps notre ambassadeur, à Berlin, recevait les instructions les plus nettes. Je priai l'ambassadeur d'Allemagne de venir me faire visite. **Je lui ai dit tout ce qu'il y avait de grave dans une telle situation. Si dans le plus bref délai les bandes allemandes n'étaient pas désarmées, si les auteurs des enrôlements n'étaient pas poursuivis, si le Code pénal allemand n'était pas appliqué, si la frontière allemande n'était pas fermée, la situation pouvait devenir périlleuse.**

Ce matin, à la première heure, le gouvernement allemand a fait connaître que toutes ces mesures étaient ordonnées, et que les journaux excitateurs seraient poursuivis.

M. Briand ajoute que notamment le ministre de l'Intérieur prussien a envoyé des formations de police de sûreté pour réaliser les instructions données.

M. Briand. — Vous me direz : « Ce sont là des paroles ». Depuis deux ans, en effet, nous avons reçu trop de paroles qui n'ont pas été tenues. Mais aujourd'hui, voilà en toute loyauté, en toute franchise, ce que je pense. Je pense que le docteur Wirth, qui est à la tête du gouvernement actuel, qui s'appuie sur une majorité du Reichstag différente de celle d'hier, a fait jusqu'à présent preuve d'une grande franchise, d'une grande loyauté. Il a tenu ses engagements. Je le dirai tout à l'heure à propos des décisions de Londres. En toutes circonstances, non seulement, il a pris des engagements, mais il a commencé à les exécuter.

Je veux dire une chose, pour qu'à la fin de ce débat, vous puissiez vous prononcer sans malentendu. **La France a la force qui lui permet la confiance et lui ordonne le sang-froid.** (Vifs applaudissements.)

M. Briand s'indigne qu'on puisse dire que le Gouvernement a mis la France dans une situation humiliée. Il se félicite, au contraire, de constater la tenue admirable de l'opinion publique française. Celle-ci a conscience que les intérêts de la France sont bien défendus. (Vifs applaudissements au centre et à gauche. Exclamations ironiques à droite.)

« Je vous dis ma politique telle qu'elle est »

M. Briand attire l'attention de la Chambre sur le danger de laisser croire que la France a des arrières-pensées, il faut donc s'expliquer en toute netteté.

M. Briand. — Je vous dis ma politique telle qu'elle est. Je prends ma responsabilité. La Chambre prendra la sienne. Elle choisira entre ma politique et l'autre. Cette autre politique, je vous dirai pourquoi, en ma conscience de bon Français, je ne veux pas la faire sans une nécessité impérieuse. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

M. Briand. — Avec le traité difficile qui est entre nos mains, ce qui serait le pire de tout, ce serait qu'on ne put en tirer de résultats. **Sur la question de sécurité, la France se réserve d'user de tous ses moyens de pression. Si les promesses allemandes n'étaient pas tenues, sa sécurité étant mise en cause, la France sera en droit, ayant prévenu ses Alliés, de sauvegarder sa sécurité.** (Applaudissements à gauche et au centre.)

MM. Vallat, Le Provost de Launay, et plusieurs de leurs collègues de droite font entendre des exclamations ironiques couvertes par les rumeurs de gauche.

M. Briand dit avec quelle émotion il a fait le geste de mobiliser la classe 1919. Le Gouvernement a fait ce geste, parce qu'il était indispensable.

Les jeunes gens de la classe 19

Les jeunes gens de la classe 19, auxquels on ne pense que pour critiquer le Gouvernement, pour les inciter à l'indiscipline, ces jeunes gens peuvent être glorieux dans leur sacrifice qui a eu des résultats immédiats,qui a amené le Reichstag, 50 ans après le traité de Francfort, à reconnaître la défaite de l'Allemagne, et qui a peut-être empêché de nouveaux foyers de guerre. **C'est avec fierté que dans leurs uniformes, ils peuvent se dire que c'est grâce à eux, que les paroles d'énergie et de clair bon sens de la France ont été entendues.** (Applaudissements.) Nous aurons assez d'autres occasions pour faire ici de la politique, pour trouver le moyen de nous solidariser quelques minutes lorsqu'il s'agit des intérêts supérieurs de notre pays. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

M. Briand. — On m'a dit que j'avais promis autre chose.

M. Le Provost de Launay. — Oui, vous aviez promis « la main au collet ». (Applaudissements à droite. Bruit à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Péret empêche l'incident de se développer.

M. Briand. — Je suis chargé d'appliquer un traité. M. Tardieu voudra bien reconnaître que sa conception a été laborieuse.

M. Tardieu.— Mais on signe le texte qui existe.

M. Briand rappelle à M. Tardieu les différents points, notamment celui concernant la Haute-Silésie qui ont dû être remis en discussion.

Le Traité de Versailles

M. Briand. — Le Gouvernement d'alors a prononcé cette parole: « Ce traité vaudra ce que vaudra l'accord des Alliés ». Il y a là une œuvre solidaire après une guerre solidaire, elle impose des mesures d'exécution solidaires, les gages sont solidaires.

Constatons que le traité de Versailles a fait une Allemagne plus unifiée, plus forte au point de vue de la cohésion pour l'assimilation des races, que ne l'avait fait le traité de Francfort.

M. Briand s'étonne qu'on lui reproche la faiblesse dans l'usage de cet instrument diplomatique, et rappelle qu'il a rempli tous ses engagements envers le Parlement, notamment par l'occupation de Ruhrort, de Dusseldorf, et de Duisburg.

M. Briand raille légèrement M. Tardieu d'oublier le passé, en homme politique qu'il est, pour ne regarder que l'avenir. (Rires.)

La Chambre, très attentive à l'exposé du Président du Conseil, le suit dans son récit des pourparlers de Londres, **alors que le Gouvernement français s'est rencontré avec le point de vue britannique, qui différait beaucoup du sien.**

M. Briand met en lumière les grands efforts de nos amis belges, pour arriver à la conciliation à laquelle le Gouvernement français s'est prêté de bonne grâce.

L'action isolée

M. Briand déclare qu'il aurait pu revenir très acclamé s'il avait fait occuper la Ruhr, ce qui ne demandait qu'un geste facile, mais c'est un genre de popularité qu'il n'a jamais recherchée. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur une partie de l'extrême-gauche.)

MM. Lacotte et Le Provost de Launay interrompent à nouveau à droite et soulèvent de violentes protestations sur les bancs de gauche.

M. Briand invite ses collègues à ne pas hésiter, à choisir entre les deux politiques qu'il était loisible de suivre.

M. Noblemaire. — La question est plus haute qu'une misérable question ministérielle. (Applaudissements à droite et sur divers bancs. Exclamations ironiques à gauche et au centre.)

M. Briand. — M. Noblemaire, vous êtes trop loin.

L'orateur s'est en effet placé au dernier banc au centre.

M. Briand. — Vous ne m'avez pas compris. (Rires.) Lorsqu'il s'agit des intérêts de la France, lorsque j'engage la Chambre à se prononcer entre deux politiques, c'est une question d'intérêt général. Je ne veux pas ramener le débat aux préoccupations dont vous parlez.

M. Briand fait remarquer aux partisans de la politique d'action isolée de la France, qu'ils trouveront, s'ils prennent le pouvoir, à pied d'œuvre tous les matériaux nécessaires. 200.000 hommes sont devant la Ruhr, qui, en 18 heures, peut être occupée.

En revenant à la Conférence de Londres, le Président du Conseil ne cache pas les discussions ardentes qu'il a eu à soutenir ainsi que MM. Loucheur et Doumer.

M. Briand se demande ce qui serait arrivé, si au lieu d'apporter la transaction de Londres qui sauvegarde les intérêts de la France, il était revenu en disant : « Nous sommes isolés ».

M. Briand. — J'entends qu'on dit : « Lorsqu'on représente la France, on dit: je veux, et si les autres ne s'inclinent pas, je romps. » Eh bien, si j'étais revenu avant fait cela, je ne dis pas que